



Pv d'expulsion signification huissier

Par **mounette10**, le **15/09/2012** à **01:21**

Bonsoir, rnrnLe tribunal avait ordonné mon expulsion avec le concours de la force publique.
rnFinalement, je ne suis pas allée jusqu'au bout de la procédure, puisque j'ai quitté moi-même le logement avant la date fixée par la police et j'ai restitué les clefs au commissariat. rnrnA ce jour, l'huissier m'a signifié un PV d'expulsion. rnQu'est ce donc ce P.V d'expulsion ? puisque je n'ai pas été expulsée par la police/huissier etcrnrnEst-il payant ? Si oui, qui doit le payer ? Le bailleur ou le locataire ? rnrnMerci pour vos réponses.